DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
.....
Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants..... 16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/01/01 – extrait du registre
SAAD : Budget Prévisionnel 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, en ses articles L314-7 et R314-4 à R314-20,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

Le SAAD de Decazeville intervient en qualité de prestataire, activité pour laquelle il dispose depuis le 3 août 2019 (renouvellement) d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental de l'Aveyron pour une durée de 15 ans et d'une autorisation de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie) depuis 2018 (renouvellement) pour une durée de 5 ans.

A ce titre, conformément à l'article L314-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Conseil Départemental fixe le tarif horaire des interventions à domicile dans le cadre de l'APA et de l'aide sociale à domicile.

Dans le cadre de la navette budgétaire, qui précède l'adoption définitive du budget prévisionnel, il sera adressé à l'organe de tarification, les propositions budgétaires 2021 de l'activité prestataire (instruction M22) annexées et résumées.

Pour 2021, il est proposé un budget prévisionnel de 625 355 €, (en dépenses et en recettes) basé sur 28 000 heures d'interventions. Il est difficile de comparer le budget 2020 avec celui de 2021 (cause crise sanitaire qui a engendré une activité partielle pour le SAAD, suite aux directives nationales, régionales et départementales, en effet seulement les tâches vitales ont été mises en place durant la 1ère vague). Pour info : certains usagers ont mis en suspend des interventions, encore à ce jour.

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_01-BF
Reçu le 27/01/2021

Section d'exploitation

⇨Dépenses : 625 355,00 €
Groupe I –Charges à caractère général : 9 600,00 €
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel : 589 195,00 €
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 26 590,00 €

⇨Recettes : 625 355,00 €
Groupe I – Produits de la tarification et assimilés : 594 715,00 €
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 30 640,00 €

Section d' investissement :
⇨ Dépenses : 24 710,00€
⇨ Recettes : 24 710,00 €

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇨ adoptent la proposition budgétaire 2021 de l'activité prestataire du SAAD, qui sera adressée à l'organe de tarification compétent,

⇨ autorisent Mr le président du CCAS, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DECAZEVILLE (Aveyron)

Affiché le 27/01/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 27/01/2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants..... 16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération du 2021/01/04 – extrait du registre
CCAS Général : DM n°1

Afin de régler certaines factures de décembre, il faut augmenter les crédits du chapitre 011.

Il convient donc de corriger le budget par une DM (décision modificative), dû à une augmentation du nombre de repas portage achetés à la cuisine centrale (compte 606 23).

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011 - 60623	Alimentation	7 000,00 €
022 - 022	Dépenses imprévues	- 7000,00 €

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prennent acte de la DM n° 1 du budget du CCAS Général.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DECAZEVILLE (Aveyron)

Affiché le 19/01/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 19/01/2021

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_04-DE
Reçu le 19/01/2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants..... 16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/01/03 – extrait du registre
Modifications du Règlement Intérieur du CCAS : Annexe 1 « Aides facultatives »

Le président informe des modifications à apporter au RI du CCAS,

Vu la délibération n° 2020/03/01 du 23/06/2020 concernant le Règlement Intérieur Général du CCAS ,

Vu la délibération n° 2020/05/02A du 22/10/ 2020 concernant la dénonciation de la convention de la Banque Alimentaire Aveyron-Lozère au 01/01/2021.

Mr le président propose de :

	Texte en cours	Ajouts/suppressions
Point 1, paragraphe III (pages 4-5-6 du RI) : Aides facultatives	❶titre : Banque alimentaire conditions et modalités d'attribution.	Supprimé par la délibération du 22/10/20 : résiliation BA au 01/01/2021
	❷titre : colis alimentaire d'urgence : modalités d'attribution : Remise d'un colis alimentaire d'urgence par le CCAS de Decazeville	ajout : remise d'un colis alimentaire ou d' un bon d'achat pour produits alimentaires et d'hygiène (sauf alcool)
	❸titre : carte piscine condition d'attribution : bénéficiaires inscrits à la banque alimentaire ou dont les ressources sont inférieures au tableau de	supprimer : à la banque alimentaire

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_03-DE
Reçu le 19/01/2021

	base RSA, condition d'âge des enfants.	
Point 2, mise à jour du Règlement Intérieur « aides facultatives » du 23/06/2020	du 23/06/2020	nouvelle date

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent les modifications à apporter au Règlement Intérieur du CCAS Général du 23 juin 2020.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DECAZEVILLE
(Aveyron)

Affiché le 19/01/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 19/01/2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants..... 16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/01/05 – extrait du registre
SSIAD : DM n°3

Suite aux courriers envoyés par l'Agence Régionale de Santé (15 décembre 2020), le conseil d'administration doit rendre le budget du Service de Soins conforme aux autorisations de crédits de l'ARS afin qu'il devienne exécutoire.

Afin de pouvoir régler les dernières factures de l'année, il convient de rectifier les crédits donnés par l'ARS sans toutefois dépasser leur dotation totale.

Il convient de corriger le budget par une DM :

	FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		
011 - 60628	Autres fournitures non stockées	600,00 €
011 – 6066	Fournitures médicales	700,00 €
011 - 6068	Autres achats non stockés	500,00 €
011 - 61118	Autres	911,42 €
011 – 6262	Frais de télécommunication	1 000,00 €
012 - 6215	Personnel affecté à l'établissement	576,64 €
012 - 6218	Autres personnels extérieurs	2 000,00 €
012 - 64138	Autres indemnités	3 500,00 €
RECETTES		
017 - 731118	Dotation globale – autres ESMS	9 788,06 € €

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_05-DE
Reçu le 19/01/2021

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte de la DM n° 3 concernant le SSIAD.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

Affiché le 19/01/2021
Transmis** à la Sous-préfecture **le 19/01/2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants.....16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/01/02 – extrait du registre
SAAD : Tarifs 2021

Mr le Président propose de fixer les tarifs horaires des interventions à domicile qui seront applicables au 01/01/2021 pour le SAAD du CCAS (hors tarif APA). Il est proposé de reconduire les tarifs 2020 en 2021.

Service SAAD (hors tarif APA)	Tarifs TTC 2021
1h d'intervention AD du lundi au samedi	21,54 €
1/2h d'intervention AD du lundi au samedi	11,09 €
1h d'intervention AD dimanches et jours fériés	24,44 €
1/2h d'intervention AD dimanches et jours fériés	12,56 €
Tarif MSA (mutuelle sociale agricole)	21,10€

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent l'ensemble des tarifs SAAD 2021 mentionnés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DECAZEVILLE (Aveyron)

Affiché le 19 janvier 2021
Transmis à la Sous-préfecture le 19/01/2021

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_02-DE
Reçu le 19/01/2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
.....
Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants..... 16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/01/01 – extrait du registre
SAAD : Budget Prévisionnel 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, en ses articles L314-7 et R314-4 à R314-20,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

Le SAAD de Decazeville intervient en qualité de prestataire, activité pour laquelle il dispose depuis le 3 août 2019 (renouvellement) d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental de l'Aveyron pour une durée de 15 ans et d'une autorisation de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie) depuis 2018 (renouvellement) pour une durée de 5 ans.

A ce titre, conformément à l'article L314-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Conseil Départemental fixe le tarif horaire des interventions à domicile dans le cadre de l'APA et de l'aide sociale à domicile.

Dans le cadre de la navette budgétaire, qui précède l'adoption définitive du budget prévisionnel, il sera adressé à l'organe de tarification, les propositions budgétaires 2021 de l'activité prestataire (instruction M22) annexées et résumées.

Pour 2021, il est proposé un budget prévisionnel de 625 355 €, (en dépenses et en recettes) basé sur 28 000 heures d'interventions. Il est difficile de comparer le budget 2020 avec celui de 2021 (cause crise sanitaire qui a engendré une activité partielle pour le SAAD, suite aux directives nationales, régionales et départementales, en effet seulement les tâches vitales ont été mises en place durant la 1ère vague). Pour info : certains usagers ont mis en suspend des interventions, encore à ce jour.

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_01-BF
Reçu le 27/01/2021

Section d'exploitation

⇨**Dépenses : 625 355,00 €**
Groupe I –Charges à caractère général : 9 600,00 €
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel : 589 195,00 €
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 26 590,00 €

⇨**Recettes : 625 355,00 €**
Groupe I – Produits de la tarification et assimilés : 594 715,00 €
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 30 640,00 €

Section d' investissement :
⇨ **Dépenses : 24 710,00€**
⇨ **Recettes : 24 710,00 €**

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇨ adoptent la proposition budgétaire 2021 de l'activité prestataire du SAAD, qui sera adressée à l'organe de tarification compétent,

⇨ autorisent Mr le président du CCAS, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DECAZEVILLE (Aveyron)

Affiché le 27/01/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 27/01/2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
.....
Date convocation : 11/01/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 15
Votants..... 16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Christine Couderc, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Agnès Joffre, Valérie Lapaz, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procuration : Jacqueline Querbes.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/01/01 – extrait du registre
SAAD : Budget Prévisionnel 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, en ses articles L314-7 et R314-4 à R314-20,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

Le SAAD de Decazeville intervient en qualité de prestataire, activité pour laquelle il dispose depuis le 3 août 2019 (renouvellement) d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental de l'Aveyron pour une durée de 15 ans et d'une autorisation de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie) depuis 2018 (renouvellement) pour une durée de 5 ans.

A ce titre, conformément à l'article L314-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Conseil Départemental fixe le tarif horaire des interventions à domicile dans le cadre de l'APA et de l'aide sociale à domicile.

Dans le cadre de la navette budgétaire, qui précède l'adoption définitive du budget prévisionnel, il sera adressé à l'organe de tarification, les propositions budgétaires 2021 de l'activité prestataire (instruction M22) annexées et résumées.

Pour 2021, il est proposé un budget prévisionnel de 625 355 €, (en dépenses et en recettes) basé sur 28 000 heures d'interventions. Il est difficile de comparer le budget 2020 avec celui de 2021 (cause crise sanitaire qui a engendré une activité partielle pour le SAAD, suite aux directives nationales, régionales et départementales, en effet seulement les tâches vitales ont été mises en place durant la 1ère vague). Pour info : certains usagers ont mis en suspend des interventions, encore à ce jour.

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20210118-202101_01-BF
Reçu le 27/01/2021